

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL****RÉUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2019****COMPTE RENDU DE LA PREMIÈRE SÉANCE PUBLIQUE  
DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Sont présents :**

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Yves BONY à Mme Valérie CABECAS, Mme Marie-Hélène CHASTRE à Mme Aline HUGONNET, M. Bernard DELCROS à Mme Ghyslaine PRADEL, M. Vincent DESCOEUR à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Marie-Hélène ROQUETTE à M. Bruno FAURE, M. Gérard SALAT à Mme Christiane MEYRONEINC.

Présence de Monsieur Bernard DELCROS à partir du rapport Tourisme.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

**- JEUNESSE****EDUCATION : LES COLLÈGES -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'éducation pour 2020.
- Fixation à 377 128 € soit 472 € par élève la contribution forfaitaire part matériel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2020.
- Fixation à 355 880 € répartis selon les modalités suivantes : 680 € par élève jusqu'à 80 élèves et à 240 € à partir du 81<sup>ème</sup> élève, pour la contribution forfaitaire part personnel que les collèges privés sous contrat d'association pourront percevoir en 2020.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la répartition du Fonds Commun des Services d'Hébergement.
- Confirmation des modalités de financements relatifs à la découverte du territoire national (subvention de 20 % des dépenses, plafonnée à 1 000 €/an et par établissement), et du territoire Européen (subvention de 25 % des dépenses, plafonnée à 3 000 €/an et par établissement), dans la limite d'un plafond global de subvention de 3 000 € par an et par établissement.
- Adoption du programme d'investissement 2020 des dépenses à engager dans les collèges publics portant sur le gros entretien et l'amélioration des bâtiments, sur l'amélioration des conditions de travail de nos agents et sur la mise en sécurité ou en conformité des établissements.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme et pour d'éventuelles modifications dans la limite des crédits budgétaires votés.
- Autorisation est donnée à M. le Président pour signer les conventions à intervenir avec chaque collège privé préalablement à la mise en œuvre du programme d'investissement.

- Inscription au Budget départemental 2020 des crédits suivants :  
3 872 400 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,  
2 310 000 € en Crédits de Paiement en Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### **EDUCATION : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR -**

- Inscription au Budget départemental 2020 des crédits pour un montant de 138 000 € pour la mise en œuvre de la convention partenariale pluriannuelle 2018-2020 avec l'Université Clermont-Auvergne la CABA et le Département pour le développement de l'enseignement supérieur sur le Campus universitaire d'Aurillac.

#### **ATTRIBUTION DES LOGEMENTS DES COLLEGES PUBLICS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2019-2020 -**

- Attribution au titre de l'année scolaire 2019-2020, des logements situés dans les collèges publics du Cantal.
- Décision est prise de laisser aux établissements le bénéfice des sommes encaissées auprès des bénéficiaires de conventions d'occupation précaire. En contrepartie, les dépenses d'entretien des logements concernés (dérogation à la règle de « répartition des travaux d'entretien et de réparation entre le propriétaire et l'établissement » - document de novembre 2015) seront prises en charge sur leur budget.

#### **JEUNESSE -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la jeunesse pour 2020.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre de ce programme.
- Adoption des modalités de partenariat avec la CABA dans le cadre de l'organisation des prochaines rencontres étudiantes et attribution d'une subvention de 10 % des dépenses plafonnées à 5 000 €.
- Adoption des montants de l'aide au BAFA comme suit : quotient compris entre 0 € à 5 999 € : aide de 120 € ; entre 6 000 € à 7 799 € : aide de 100 € ; entre 7 800 € et plus : aide de 80 €.
- Validation des modalités d'accompagnement du dispositif d'aide à la mobilité internationale des étudiants et des montants de l'aide à la mobilité internationale comme suit : échelon 0 bis et 1 = 125 € ; échelon 2 = 175 € ; échelon 3 = 225 € ; échelon 4 = 275 € ; échelon 5 = 325 € ; échelon 6 = 375 € ; échelon 7 = 425 €.
- Inscription au Budget départemental 2020 d'un montant de 595 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### **ACTION CULTURELLE -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de la culture pour 2020.
- Rétablissement pour 2020 du dispositif d'aides financières aux programmations culturelles des Communautés de communes et Communes partenaires pour un montant de 65 000 €.
- Inscription au Budget départemental 2020 des crédits suivants :  
401 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,  
669 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**SPORT -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur du sport pour 2020.
- Attribution pour 2020 aux trois courses hors stade phares du Cantal, des concours financiers suivants : La Pastourelle 10 000 € ; l'UTPMA 8 400 € ; l'Aquaterra 1 600 €.
- Autorisation est donnée à M. le Président pour signer tout document contractuel pour la mise en œuvre de la politique sportive et particulièrement du Cantal Tour Sport dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Inscription au Budget départemental 2020 de 426 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**CENTRE D'INFORMATION EUROPE DIRECT DU CANTAL – PLAN D'ACTION ET DE COMMUNICATION 2020 -**

- Adoption du plan d'action et de communication du Centre d'Information Europe Direct du Cantal pour 2020.
- Autorisation est donnée à M. le Président pour signer la convention spécifique pour l'année 2020.
- Inscription au Budget départemental 2020 en Crédits de Paiement de 5 000 € en Fonctionnement et 500 € en Investissement.

**- EMPLOI****AGRICULTURE -**

- Prorogation pour 2020 du programme d'actions 2017-2019 du Conseil départemental en faveur de l'agriculture, conformément aux modalités d'intervention des différentes actions validées au cours de la période 2017-2019 ainsi que le dispositif 2019 de « Soutien à la lutte contre la prédation ».
- Adoption de la modification des fiches action suivantes : « Développement de l'agriculture biologique » adoptée par délibération n°17CP08-09 de la Commission Permanente du 27 octobre 2017 et « Soutien à la lutte contre la prédation » adoptée par délibération n°19CD03-06 du Conseil départemental du 27 juin 2019. Ces nouvelles fiches abrogent et remplacent celles précédemment adoptées.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour adapter si nécessaire les modalités d'intervention du programme en faveur de l'agriculture.
- Autorisation est donnée à M. le Président pour signer tout document contractuel se rapportant à la mise en œuvre du programme.
- Reconduction d'un montant d'un million d'euros d'AP (investissement) disponible sur le programme 2017-2019 pour le financement de l'année 2020 et validation de ramener le montant des AE (fonctionnement) 2017-2019 au montant réellement engagé et d'inscrire une AE de 415 600 € pour le financement de l'année 2020.
- Validation du versement de la cotisation annuelle d'adhésion à l'Association Nationale Agrilocal qui sera adoptée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire au cours du premier semestre 2020. Le montant maximal de cette cotisation est fixé à 9 500 €.
- Adoption du projet d'avenant à la convention cadre de soutien à l'agriculture du Cantal 2017-2019 entre la Chambre d'Agriculture et le Conseil départemental.
- Autorisation est donnée à M. le Président pour le signer.
- Inscription au Budget départemental 2020 des crédits suivants :
  - 415 600 € en Crédits d'Engagement en Fonctionnement,
  - 346 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
  - 500 000 € en Crédits de Paiement en Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**ECONOMIE -**

- Adoption du programme d'action visant à conforter une politique de dynamique économique à l'échelle du département pour l'année 2020.
- Inscription au Budget Départemental 2020 de 100 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement et prévision de 50 000 € de Recettes en Investissement pour 2020.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**TOURISME -**

- Décision de poursuivre les actions inscrites dans le Schéma du Tourisme 2019-2022 et les dépenses en lien avec son application pour l'année 2020.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner toute adaptation du Schéma et des dispositifs financiers qui serait rendue nécessaire.
- Attribution d'une subvention d'un montant de 800 000 € à Cantal Destination au titre de l'année 2020.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour examiner les demandes, attribuer les aides aux associations partenaires et approuver les conventions d'objectifs à établir avec Cantal Destination, Clévacances, Gîtes de France et le CDRP.
- Accord pour réactiver la ligne de crédits destinée à financer la création d'un topo guide pour les projets d'itinérance (20 % d'une dépense plafonnée à 20 000 € HT ou TTC si non récupération de la TVA).
- Inscription au Budget Départemental 2020 des crédits suivants :
  - 100 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
  - 950 500 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**ACCUEILS D'ACTIFS – DÉFI DÉMOGRAPHIQUE -**

- Approbation du programme d'action visant à conforter une politique d'accueil à l'échelle du département pour l'exercice 2020.
- Inscription au Budget départemental 2020 de 99 500 € en crédits de paiement en Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**STATION DU LIORAN PROGRAMME 2020 -**

- Adoption du programme de travaux et des charges de fonctionnement à engager à la Station du Lioran au titre de 2020.
- Inscription au Budget départemental 2020 des crédits suivants :
  - 700 000 € en dépenses d'Investissement,
  - 150 100 € en dépenses de Fonctionnement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des opérations retenues et pour se prononcer sur d'éventuelles modifications sans incidence financière.

**PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIÉS À UNE PERMANENCE DE SOINS AU LIORAN DURANT LA SAISON 2019-2020 -**

- Validation de la participation du Département pour la mise en œuvre d'une permanence de soins au Lioran pour la saison 2019-2020, dont le montant prévisionnel se décompose comme suit :
  - au titre de sa participation directe, à la somme de 25 105,60 € (40 % de la contribution des Collectivités après déduction de la participation de la SAEM) ;
  - au titre de la participation de la SAEM, à la somme de 11 076 € (15 % de la dépense, remboursée au Département par la SAEM Super Lioran Développement).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour valider la convention à venir qui sera proposée par la Commune de Laveissière pour le financement de cette prestation et pour en ajuster le montant en fonction des prestations réellement effectuées.

**FONDS SOCIAL EUROPÉEN – EMPLOI DES CRÉDITS COMMUNAUTAIRES DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE -**

- Inscription au Budget départemental 2020 des prévisions de dépenses et de recettes directes du Fonds Social Européen comme suit : 200 000 € en dépenses de Fonctionnement et 400 000 € en recettes de Fonctionnement dans le cadre de la mise en œuvre des conventions de subvention globale FSE 2014-2017 et 2018-2020.

**ATTRIBUTION DU JUSTE DROIT AU RSA : MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE CONTRÔLE GLOBAL -**

- Adoption du référentiel de maintien des travailleurs non-salariés dans le dispositif RSA.
- Approbation du plan de prévention des indus et de lutte contre la fraude au RSA.
- Approbation de la mise en œuvre des amendes administratives en cas de fraude au RSA.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTIMENTAL

Bruno FAURE

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

RÉUNION DES 19 et 20 DECEMBRE 2019

## COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SÉANCE PUBLIQUE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf à quatorze heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

### Sont présents :

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE.

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Yves BONY à Mme Valérie CABECAS, Mme Marie-Hélène CHASTRE à Mme Aline HUGONNET, M. Vincent DESCOEUR à Mme Isabelle LANTUEJOL, Mme Marie-Hélène ROQUETTE à M. Bruno FAURE, M. Gérard SALAT à Mme Christiane MEYRONEINC.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour :

### **- OUVERTURE**

#### **VOIRIE DÉPARTEMENTALE -**

- Validation du programme d'investissement pour l'année 2020 sur la voirie départementale et des principes posés quant à l'entretien et l'exploitation de cette dernière.
- Inscription au Budget Primitif 2020 d'un montant de 13 900 000 € de crédits de paiements en dépenses d'investissement et d'un montant de 8 122 000 € en dépenses de fonctionnement (hors frais de personnel).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour adapter en cours d'année et dans les enveloppes budgétaires votées, les différents programmes de travaux présentés ou en cours d'établissement.
- Autorisation est donnée pour le recours au dispositif de location avec option d'achat pour l'acquisition d'un porteur 4\*4 (CRD d'Allanche), d'un tracteur chargeur/balayeuse (Antenne de St-Flour), d'une saleuse saumureuse (CRD de Pleaux) et d'un gravillonneur (Parc, Antenne de St-Flour).
- Autorisation est donnée à M. le Président pour engager les consultations et pour signer les marchés correspondants.

## **TRANSPORT AÉRIEN -**

- Inscription au Budget départemental 2020 des crédits relatifs au transport aérien pour un montant total de : 2 304 000 € en dépenses de fonctionnement, 1 267 000 € en recettes de fonctionnement et 200 000 € en dépenses d'investissement.

## **MOTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA LIGNE AÉRIENNE AURILLAC-PARIS -**

Réunis en séance publique les 19 et 20 décembre 2019, les élus du Conseil départemental du Cantal ont voté les crédits nécessaires à la poursuite de l'exploitation de la ligne aérienne Aurillac-Paris et acté le financement d'une troisième rotation journalière, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juin 2019. Les élus ont également pris acte de la décision de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) du Cantal et de l'Association Interconsulaire du Cantal de se désengager du financement de la ligne aérienne.

Considérant,

- Que la ligne aérienne Aurillac-Paris est vitale pour le désenclavement du Cantal et ses acteurs économiques ;
- Que les chiffres de fréquentation montrent l'intérêt d'une 3<sup>ème</sup> rotation de mi-journée qui aura permis d'augmenter la fréquentation de la ligne aérienne de plus de 30 % en quelques mois ;
- Que le Conseil départemental, la Communauté d'agglomération d'Aurillac, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat ont confirmé leur engagement pour cette ligne aérienne en reconduisant ou en augmentant leur participation ;
- Que les principaux bénéficiaires et utilisateurs de la ligne aérienne sont les acteurs économiques, en particulier les ressortissants de la CCI du Cantal ;
- Que le désengagement de la CCI et de l'Association Interconsulaire impacte le financement de la ligne à hauteur de 200 000 € que le Conseil départemental et la CABA seraient contraints de compenser pour assurer l'avenir de la ligne ;
- Que les services de l'Etat nous confirment que les CCI peuvent financer sur les recettes annexes la ligne aérienne ;

Demandent à la CCI du Cantal de revenir sur sa décision de désengagement du financement de la ligne aérienne Aurillac-Paris et de revenir à la table des partenaires financeurs afin de manifester l'intérêt du monde économique pour cette ligne aérienne.

## **- SOLIDARITÉ SOCIALE**

### **ACTION SOCIALE -**

- Inscription des crédits suivants au Budget Primitif 2020 pour les prévisions de dépenses et de recettes directes d'aide sociale : 95 955 000 € en dépenses et 26 251 000 € en recettes.
- Fixation pour 2020 de la progression des dépenses pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance qui n'ont pas encore signé de Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), et les établissements et services du secteur personnes âgées autres que les EHPAD, « dans la limite d'un taux plafond de 0,7 % » pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges calculées à partir des opérations autorisées les années précédentes des chapitres 66 et 68.
- Fixation de la prise en compte des dépenses de personnel pour les établissements et services des secteurs personnes handicapées et enfance qui n'ont pas encore signés de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1 %.
- Fixation de la part d'évolution des moyens pour les établissements et services du secteur PH entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 0,50 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM.
- Fixation de la part d'évolution des moyens de reconduction pour les EHPAD qui n'ont pas encore signés de CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1,5 % pour l'ensemble des dépenses autres que celles résultant des charges des chapitres 66 et 68.
- Fixation de la part d'évolution des moyens pour les EHPAD entrés en CPOM dans la limite d'un taux plafond de 1 % pour l'ensemble des dépenses telles que définies dans le CPOM.

- Fixation des modalités de calculs du forfait global dépendance.
- Fixation du montant dédié à l'accompagnement par le rebasage de certaines dépenses pour des EHPAD, sur la section Hébergement, à hauteur de 150 000 €.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour valider dans le cadre de notre politique d'insertion la prochaine Convention Annuelle d'Objectif et de Moyen (CAOM).
- L'Assemblée départementale prend acte de la prorogation du schéma de l'Autonomie 2015-2019 jusqu'au 31 décembre 2020.
- Autorisation est donnée à M. le Président pour signer l'arrêté de prorogation du schéma.

#### **BUDGET ANNEXE DE LA CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES -**

- Adoption du budget annexe de la Conférence des financeurs pour l'année 2020 qui s'équilibre en recettes et en dépenses en section Fonctionnement comme suit : 420 000 € en dépenses et 420 000 € en recettes.

#### **RÉMUNÉRATION ET INDEMNITÉS VERSÉES AUX ASSISTANTS FAMILIAUX ET AUX ASSISTANTS MATERNELS POUR L'ACCUEIL DES MINEURS ET JEUNES MAJEURS PRIS EN CHARGE PAR L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE ET MONTANTS DES PRESTATIONS ACCORDÉES À CES DERNIERS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020 -**

- Détermination pour l'année 2020 des bases des rémunérations et des indemnités versées aux assistants familiaux et assistants maternels pour l'accueil de mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi que les bases de prestations accordées à ces derniers.
- Décision de retenir la règle technique de saisie en priorité, dans le logiciel de paye des assistants familiaux, des placements à temps partiel dans le cas d'un accueil de trois enfants et plus quel que soit l'ordre d'arrivée du ou des enfants en placement à temps partiel, ceci afin de garantir une équité de la rémunération des assistants familiaux au regard des critères.
- Validation de la possibilité du versement d'un soutien financier aux parrains et aux enfants accueillis en parrainage sur la base des indemnités et des prestations selon les mêmes règles et les mêmes montants que ceux qui sont applicables aux enfants accueillis par les assistants familiaux, ceci dans le cadre d'un contrat de parrainage en fonction du projet de l'enfant et sur décision du Président.

#### **PROTOCOLE RELATIF À LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS (MNA) -**

- Adoption du protocole entre la Préfecture, le Parquet et le Conseil départemental du Cantal pour la prise en charge des Mineurs Non Accompagnés.
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental pour le signer.

#### **ACTION LOGEMENT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL, UN PARTENARIAT POUR FACILITER L'ACCÈS AU LOGEMENT -**

- Adoption du principe d'un accord de partenariat entre le Département et le Groupe Action Logement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour valider le prochain accord de partenariat unissant Action Logement et le Département.

#### **CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT DE LA GESTION DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL) -**

- Adoption de la convention relative au transfert de gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) suite à la lettre de dénonciation de la convention pour la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement, conclue le 28 août 2007 entre le Département et la Caf du Cantal, avec effet au 31 décembre 2019, adressée par la Caf du Cantal en date du 2 juillet 2019.
- Autorisation est donnée à M. le Président pour la signer.

## - SOLIDARITÉ TERRITORIALE

### APPUI AUX TERRITOIRES -

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'appui aux territoires.
- Fixation dans le cadre de l'instruction des dossiers AEP-Assainissement pour la programmation du FCS 2019-2021, du prix plancher de l'eau et de l'assainissement, pour rendre éligibles les dossiers au financement départemental, à 1,50 €/m<sup>3</sup>, sur la base d'une consommation-type de 120 m<sup>3</sup>/an. Le calcul départemental est basé sur une part fixe et une part proportionnelle à la consommation, hors taxes et redevances.
- Inscription au Budget départemental 2020 des crédits suivants :
  - 13 096 000 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2012-2015,
  - 9 270 000 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2013-2015,
  - 8 254 020 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2016-2018,
  - 6 387 862 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2019-2021,
  - 19 000 000 € en Autorisation de Programme en Investissement sur 2016-2021,
  - 5 255 000 € en Crédits de Paiement en Investissement (2020),
  - 1 012 300 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement (2020).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

### CONTRAT DE PLAN ETAT RÉGION 2015-2020 : AJUSTEMENT TECHNIQUE À LA CONVENTION DÉPARTEMENTALE DU CANTAL -

- Validation du projet d'ajustement technique à la convention départementale du Cantal valant mise en œuvre du volet territorial du CPER 2015-2020 selon les termes du document joint en annexe, à savoir en synthèse :

Les actions territoriales, inscrites à l'article 2.2 de la convention départementale du Cantal, sont ainsi modifiées :

Opérations	Coût de l'action	État	Région	Département
Caleden	5 300 000 €	771 800 €	500 000 €	
Puy Mary	3 000 000 €	340 000 €	600 000 €	
Centre-bourg	1 700 000 €	88 200 €	Dispositif Région	500 000 €
Pôle intermodal d'Aurillac	5 800 000 €	635 869 €	500 000 € (volet mobilité du CPER)	
Immobilier d'entreprises	2 500 000 €	172 290 €	300 000 €	
Acquisitions foncières	800 000 €	41 841 €	136 683 €	100 000 €
Futures zones d'activités	5 000 000 €	200 000 €	713 317 €	

Les autres articles sont inchangés.

- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental pour signer le document valant ajustement technique à la convention départementale du Cantal au titre du CPER 2015-2020.

### RÉVISION DE LA CONVENTION MASSIF CENTRAL 2015-2020 -

- Adoption des modifications de la convention Massif Central pour la période 2015-2020
- Autorisation est donnée à M. le Président pour signer la nouvelle version de la convention Massif Central 2015-2020.
- Inscription de trois thématiques pour la concertation interrégionale de la convention Massif Central pour la période 2021-2026 : préservation et valorisation de la ressource Eau avec une attention particulière portée sur la connaissance en coordination avec les Agences de l'Eau et la valorisation à travers les lacs et les cités thermales ; développement du tourisme de moyenne montagne avec une attention particulière portée sur les stations de moyennes montagnes et les sites d'exception comme les sites UNESCO et les Grands Sites ; démographie par le soutien différencié des espaces à faible densité et en déprise démographique.

**APPEL À PROJETS « DYNAMISATION DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIRS » VOLET « DÉVELOPPEMENT DES USAGES NUMÉRIQUES DANS LES ÉTABLISSEMENTS CULTURELS PUBLICS » - LAURÉATS -**

- Attribution à quatre Communauté de Communes, quatre Communes et deux écoles de musique, maîtres d'ouvrage, d'une aide à l'investissement relative à l'appel à projets « Développement des usages numériques dans les établissements culturels publics ». Le montant global de la subvention s'élève à 92 300 €.

**APPEL À PROJETS « DYNAMISATION DU TERRITOIRE PAR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DE LOISIRS » VOLET « DYNAMISATION DE L'HÔTELLERIE DE PLEIN AIR : REQUALIFICATION/MONTÉE EN GAMME DES CAMPINGS ET PARCS RÉSIDENTIELS DE LOISIRS » - LAURÉATS -**

- Attribution à une Communauté de communes et quatre Communes, maîtres d'ouvrage, d'une aide à l'investissement relative à l'appel à projets « Dynamisation de l'hôtellerie de plein air : requalification / montée en gamme des campings et parcs résidentiels de loisirs ». Le montant global de la subvention s'élève à 501 639 €.

**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS -**

- Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Lot.
- Désignation des 6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte.  
Titulaires : Vincent DESCOEUR, Annie DELRIEU, Jean-Jacques MONLOUBOU, Cédric FAURE, Dominique BEAUDREY, Isabelle LANTUEJOL.  
Suppléants : Céline CHARRIAUD, Philippe FABRE, Michel CABANES, Gérard SALAT, Didier ACHALME, Marie-Hélène CHASTRE.

**SYNDICAT MIXTE EPIDOR : APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE -**

- Validation des demandes d'adhésion de la Région Nouvelle Aquitaine et du Département de la Charente.
- Validation des nouvelles modalités de contribution financière et de la gouvernance au sein d'EPIDOR, à savoir : Puy-de-Dôme : Quote-part = 9 % et 3 délégués ; Cantal : Quote-part = 10 % et 3 délégués ; Lot : Quote-part = 10 % et 3 délégués ; Corrèze : Quote-part = 11 % et 3 délégués ; Dordogne : Quote-part = 19 % et 4 délégués ; Gironde : Quote-part = 19 % et 4 délégués ; Nouvelle Aquitaine : Quote-part = 19 % et 4 délégués ; Charente : Quote-part = 3 % et 1 délégué.
- Désignation des 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat Mixte.  
Titulaires : M. le Président du Conseil départemental, Daniel CHEVALEYRE, Marie-Hélène CHASTRE.  
Suppléants : Michel CABANES, Charles RODDE, Mireille LEYMONIE.

**ASSOCIATION EMMAÛS CANTAL : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL, MOBILIER ET ÉQUIPEMENTS ASSOCIÉS POUR LES NOUVEAUX BÂTIMENTS -**

- Attribution à la Communauté Emmaüs-Cantal d'une aide de 100 000 € pour l'acquisition de matériel, mobilier et équipements associés nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux bâtiments construits dans le cadre du projet global de restructuration du site. Cette subvention est attribuée sur la base d'une dépense de 100 000 €, soit un taux d'aide de 100 %.
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental pour signer la convention attributive.

**VIE ASSOCIATIVE -**

- Adoption des axes d'interventions du Conseil départemental en faveur de la vie associative et des bénévoles Cantaliens pour 2020.
- Attribution à l'association de gestion de la Maison du bénévolat d'une subvention de 5 000 € sur la base du budget prévisionnel des dépenses à engager.
- Renouvellement du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation pour 2020.

- Renouvellement du dispositif d'aides Fonds Cantal Animation + pour les manifestations éligibles pour 2020.
- Fixation de l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation pour 2020 à 300 000 €, soit 20 000 € par canton.
- Fixation de l'enveloppe budgétaire annuelle du Fonds Cantal Animation + pour 2020 à 176 200 €.
- Inscription au Budget départemental 2020 des crédits nécessaires pour un montant global de 481 200 €.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### **ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'environnement et du développement durable pour 2020.
- Avis favorable à l'élaboration d'un nouveau schéma départemental d'assistance technique dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, et au renouvellement des conventions de partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, Energies 15 et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour valider les projets de conventions de partenariat et l'attribution des subventions correspondantes.
- Inscription des crédits suivants au Budget départemental 2020 :
  - 150 000 € en Autorisations de Programmes en Investissement,
  - 195 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
  - 55 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
  - 160 000 € en Recettes (Fonctionnement et Investissement).
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

#### **AMÉNAGEMENT FONCIER ET RURAL -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement foncier et rural pour 2020.
- Reconduction du partenariat avec l'Union Régionale des Forêts d'Auvergne en faveur de la mise en œuvre du programme d'actions développé par la Mission Haies.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour arrêter les termes de la convention à établir.
- Inscription des crédits suivants au Budget départemental 2020 :
  - 230 000 € en Autorisations de Programme en Investissement ;
  - 10 000 € en Crédits de Paiement en Fonctionnement,
  - 211 000 € en Crédits de Paiement en Investissement,
  - 76 000 € en Recettes d'Investissement.
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

La prochaine séance publique est prévue le vendredi 20 décembre 2019 à 9 heures 30.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL

---

RÉUNION DES 19 ET 20 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PUBLIQUE  
DU VENDREDI 20 DECEMBRE 2019

---

L'an deux mille dix-neuf, le vendredi vingt décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Sont présents :**

Mmes et MM. Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Martine BESOMBES, Michel CABANES, Valérie CABECAS, Alain CALMETTE, Céline CHARRIAUD, Daniel CHEVALEYRE, Josiane COSTES, Bernard DELCROS, Annie DELRIEU, Philippe FABRE, Cédric FAURE, Aline HUGONNET, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Christiane MEYRONEINC, Jean-Antoine MOINS, Jean-Jacques MONLOUBOU, Ghyslaine PRADEL, Charles RODDE.

**Absent excusé ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Yves BONY à Mme Valérie CABECAS, Mme Marie-Hélène CHASTRE à Mme Aline HUGONNET, M. Vincent DESCOEUR à Mme Isabelle LANTUEJOUL, Mme Marie-Hélène ROQUETTE à M. Bruno FAURE, M. Gérard SALAT à Mme Christiane MEYRONEINC.

L'Assemblée prend les décisions suivantes sur les affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

**- SERVICES TRANSPORTS**

**TRANSPORT SCOLAIRE HANDICAPÉ -**

- Avis favorable à l'inscription d'un crédit de 850 000 € relatif à la compétence Transport Scolaire Handicapé du Département pour 2020.

**- SERVICE CYBERCANTAL : NUMÉRIQUE**

**AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE – DÉVELOPPEMENT DES USAGES ET DE L'ACCÈS AUX SERVICES -**

- Adoption du programme d'interventions du Conseil départemental en faveur de l'aménagement numérique du territoire, de l'accessibilité des services au public et du développement des usages du numérique pour 2020.

- Inscription des crédits suivants au Budget départemental 2020 :

218 500 € en Fonctionnement ;

1 657 000 en Investissement.

- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des crédits afférents.

**DEMANDE D'HOMOLOGATION BUS FRANCE SERVICES POUR LES DEUX BUS CYBERCANTAL LE BUS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL -**

- Adoption du projet de mise en place de deux Bus France Services sur le territoire du Cantal.
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental pour solliciter l'homologation Bus France Services pour les deux bus « CyberCantal le Bus du Conseil départemental ».
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour traiter toutes questions relatives à la suite du projet.

**- TERRITORIALISATION DES SERVICES**

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX -**

- Avis favorable sur le programme 2020 des Bâtiments départementaux.
- Inscription au Budget Primitif du Département pour l'exercice 2020, de 3 800 000 € en crédits de paiement pour l'investissement et 1 220 000 € en fonctionnement.
- Validation de la création des autorisations de programme suivantes : restructuration de l'Ecole Départementale d'Incendie et de Secours au Lioran : 700 000 € et aménagement d'un bâtiment dans la ZA des 4 chemins à Naucelles : 400 000 €
- Délégation est donnée à la Commission Permanente pour mettre en œuvre le programme annuel des travaux à engager en 2020 et se prononcer ultérieurement sur d'éventuelles modifications.
- Autorisation est donnée à M. le Président pour solliciter les divers concours financiers relatifs à la réalisation des opérations présentées.

**- ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES**

**MARCHÉS PUBLICS FORMALISÉS -**

- Autorisation est donnée à M. le Président pour signer les trois avenants relatifs au Marché de transports scolaire.

**MARCHÉS PUBLICS À PROCÉDURE ADAPTÉE -**

- L'Assemblée départementale prend acte des marchés et de l'avenant attribués.

**CANDIDATURE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL POUR L'ACCUEIL DES SERVICES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES -**

- Autorisation est donnée à M. le Président pour répondre à l'appel à candidatures pour accueillir des Services de la Direction Générale des Finances Publiques.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS -**

- Avis favorable à la modification du tableau des emplois permanents, suite à des transformations de postes au 31 décembre 2019, à la suppression de onze postes au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et à la création d'un poste de technicien à temps complet pour les besoins de Cantal Ingénierie et Territoires au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le poste est ouvert aux fonctionnaires et aux agents contractuels. Pour ces derniers, la rémunération sera fixée sur la base de la grille indiciaire du cadre d'emploi de technicien.
- Validation du tableau des emplois permanents au 31 décembre 2019.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – MODALITÉS D’EXERCICE DU TRAVAIL À TEMPS PARTIEL -**

- Abrogation de la délibération du Conseil Général des 12 et 13 décembre 2002 sur les modalités d'exercice du travail à temps partiel.
- Fixation des nouvelles modalités d'exercice du temps partiel au sein de la Collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 qui répondent à la nécessité d'application des nouvelles dispositions en la matière et à la mise à jour des dispositions en vigueur.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL – AVENANT À LA CONVENTION RELATIVE AUX MODALITÉS DE TRANSFERT DU SERVICE DES TRANSPORTS -**

- Adoption de l'avenant à la convention relative aux modalités de transfert définitif à la Région Auvergne-Rhône-Alpes des Services ou parties des Services départementaux dans le domaine des transports routiers non urbains et des transports scolaires conclue entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Cantal en date du 26 juillet 2017, en tant qu'il détermine la liste des agents concernés et fixe les modalités de ce transfert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental pour le signer.

**AVENANT N° 1 AU CONTRAT ENTRE L'ÉTAT ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CANTAL -**

- Adoption de l'avenant n°1 au contrat financier dit Pacte de Cahors entre l'Etat et le Département.
- Autorisation est donnée à M. le Président du Conseil départemental pour le signer.

**BUDGET PRIMITIF 2020 -**

- Adoption du Budget Primitif du Département pour 2020 qui s'équilibre à la somme de 231 022 300 € en crédits réels et mixtes et à 420 000 € pour le Budget annexe de la Conférence des financeurs. Le Budget 2020 est voté par nature et par chapitre.
- Adoption des autorisations de programme et d'engagement.
- Adoption de la contribution annuelle au SDIS à hauteur de 6 780 000 € en fonctionnement et 540 000 € en investissement.
- Avis favorable au versement de cotisations annuelles pour l'année 2020 aux organismes suivants : l'Association Nationale des Élus de Montagne (ANEM), l'Association Finances Gestion Évaluation (AFIGESE), l'Association de Soutien pour l'Exercice des Responsabilités Départementales et Locales (ASERDEL), l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Internes (IFACI), l'Association des Médiateurs des Collectivités, l'Assemblée des Départements de France (ADF) et l'Association Française Conseil de Communes et Régions d'Europe.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Bruno FAURE

*Date de publication le : 26 décembre 2019*

*Toutes les délibérations peuvent être consultées au Service des Assemblées.*